

TECHNIQUE

Personnes / Famille

Cyberviolentomètre, le baromètre des violences virtuelles (pourtant bien réelles)

Par : Guillaume Barbe - avocat au barreau de Paris, associé, ARPEGE, ancien secrétaire de la Conférence, membre du conseil d'administration de l'IDFP, Philippa Bouveau - avocate au barreau de Paris, associée, ARPEGE, membre de l'IDFP, : Joana Andrade Da Mota Silveira - avocate au barreau de Versailles, membre de l'IDFP, Et : Marion Vivien - avocate au barreau de Paris, membre de l'IDFP



La lutte contre les violences conjugales est un sujet de veille constant et impose une réflexion continue sur l'arsenal textuel et judiciaire dont disposent les professionnels outre les moyens dont ils bénéficient. Un groupe de travail sur les violences conjugales très actif est constitué au sein de l'Institut du droit de la famille et du patrimoine (IDFP). Il a créé un cyberviolentomètre.

Des couples se forment sur internet, d'autres s'y abîment. La virtualisation de nombre d'aspects de la vie privée et publique a également une résonance dans les violences conjugales.

Insidieuses, elles s'insèrent dans les rapports virtuels entre les membres d'un couple sans faire de fracas. Nous partons du constat que ces violences, silencieuses, sont difficilement reconnues dans la mesure où prises isolément, il est difficile de les déceler. Virtuelles, elles n'en sont pourtant pas moins réelles. Les identifier, pour les reconnaître, c'est en ce sens que nous avons construit le cyberviolentomètre. Un outil puissant permettant de graduer ces violences et de constituer un faisceau d'indices.

Les cyberviolences peuvent restreindre, contraindre, interdire la communication, les relations

sociales, la liberté économique, la liberté de mouvement, la liberté de partir ou de s'enfuir. Elles peuvent prendre la forme du harcèlement, de la menace et de l'interdiction. Exercées virtuellement, elles peuvent mener à de véritables souffrances dans la vie réelle : rupture de liens sociaux, privation de ressources, contraintes, dépression, suicide.

Une recommandation générale du GREVIO sur la dimension numérique de la violence à l'égard des femmes observait que « des formes de violence psychologique exercées dans le contexte de la violence domestique peuvent devenir dévastatrices si elles sont associées aux nouvelles technologies » (Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, Recommandation n° 1, 20 oct. 2021 : <https://lext.so/hp160N>). Il y est préconisé la pénalisation de cette forme de violence, la promotion par les États membres de la maîtrise du numérique et de la sensibilisation à la sécurité en ligne. Il y est également recommandé d'assurer « de façon obligatoire et continue, le renforcement des capacités, l'éducation et la formation de tous les professionnels concernés, y compris, mais pas uniquement, les membres des forces de l'ordre, les agents de la justice pénale, les membres de l'appareil judiciaire ».

Il nous est donc paru utile de communiquer un outil permettant de déceler et mesurer ces cyberviolences.